



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 11 juillet 2020 au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». La résolution a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents connexes suivants :

- Ma lettre datée du 11 juillet 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (voir annexe 1), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/684 (voir pièce jointe à l'annexe 1) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes 2 à 16) ;
- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexes 17 à 26).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Annexe 1

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/684) a été mis en bleu.

Avec l'accord des membres du Conseil et en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de trois heures non prorogeable commencera à 14 heures le samedi 11 juillet 2020 et expirera à 17 heures le samedi 11 juillet 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de trois heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, le samedi 11 juillet 2020 à 17 h 30.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph **Heusgen**



Conseil de sécurité

Provisoire
10 juillet 2020
Français
Original : anglais

Allemagne et Belgique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 2042 (2012), 2043 (2012), 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014), 2175 (2014), 2191 (2014), 2209 (2015), 2235 (2015), 2254 (2015), 2258 (2015), 2268 (2016), 2286 (2016), 2332 (2016), 2336 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) et les déclarations de sa présidence des 3 août 2011 (S/PRST/2011/16), 21 mars 2012 (S/PRST/2012/6), 5 avril 2012 (S/PRST/2012/10), 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), 24 avril 2015 (S/PRST/2015/10), 17 août 2015 (S/PRST/2015/15) et 8 octobre 2019 (S/PRST/2019/12),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Considérant que la situation humanitaire catastrophique qui règne en Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région,

Soulignant que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres d'accepter et d'appliquer ses décisions,

1. *Exige* que l'ensemble des dispositions de ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020), soient appliquées sans délai ;

2. *Décide* de reconduire les mesures visées aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une période de douze mois, à savoir jusqu'au 10 juillet 2021, à l'exclusion des dispositions concernant les points de passage de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui faire le point de la situation chaque mois et de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et de la présente résolution ainsi que sur le respect de leurs dispositions par toutes les parties concernées en Syrie, et le prie également de continuer de lui faire part, dans ses rapports, de l'évolution d'ensemble de l'accès des agents humanitaires des Nations Unies à travers les frontières et les lignes de front, et de lui communiquer des informations détaillées sur l'aide humanitaire fournie dans le cadre des opérations

humanitaires transfrontières des entités des Nations Unies, y compris le nombre de bénéficiaires, les lieux de livraison de l'aide au niveau des districts et le volume et la nature des articles livrés ;

4. *Décide* de rester activement saisi de la question.
-

Annexe 2**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 11 juillet 2020, relative au projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient »(S/2020/684).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytsverve**

Annexe 3

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine s'abstient dans le vote sur le projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » (S/2020/684).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe 4**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à votre lettre datée du 11 juillet 2020, concernant le projet de résolution S/2020/684, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Sur instructions de mon gouvernement, la République dominicaine s'abstient dans le vote sur le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe 5

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution relatif à l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie (S/2020/684), qui sera adopté au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », le 11 juillet 2020.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe 6**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre de la présidence allemande du Conseil de sécurité en date du 11 juillet 2020 appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution, portant la cote S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique sur l'aide transfrontalière en Syrie, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

Annexe 7

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 11 juillet 2020, de la présidence du Conseil de sécurité, dans laquelle elle engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » et publié sous la cote S/2020/684, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Huesgen**

Annexe 8**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 11 juillet 2020, du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution (S/2020/684) déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe 9

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 11 juillet 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe 10**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 11 juillet 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution (S/2020/684) portant sur la question « La situation au Moyen-Orient »,

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie s'abstient dans le vote sur le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe 11

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique, pour la prorogation du mécanisme du mécanisme d'aide humanitaire transfrontières en Syrie.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe 12**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à votre lettre datée du 11 juillet 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » et portant la cote S/2020/684.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe 13

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 11 juillet 2020, du Représentant permanent de l'Allemagne, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant la cote S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe 14**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 11 juillet 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2020/684, relatif à la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe 15

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe 16**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 11 juillet 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/684, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe 17**Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Quelque 11 millions de Syriens continuent d'avoir besoin d'aide humanitaire et de protection. Les besoins sont essentiels : nourriture, eau, abris, assistance médicale et soins médicaux. Depuis 2014, les opérations transfrontières sont leur véritable planche salut, permettant à l'ONU et à ses partenaires d'exécution d'assurer une assistance vitale de l'autre côté de la frontière, sur simple notification aux autorités syriennes.

Ces derniers mois, les co-rédacteurs du projet de résolution figurant dans le document S/2020/684 – maintenant la résolution 2533 (2000) – ont fait tout leur possible pour trouver un accord sur une résolution portant renouvellement du mécanisme. Nous avons travaillé de bonne foi et de manière inclusive, transparente et approfondie avec tous les membres du Conseil de sécurité. Notre seule ligne directrice était l'impératif humanitaire consistant à améliorer le sort des personnes sur le terrain.

Trois points de passage sont au cœur même de ce mandat, et ils étaient une nécessité absolue d'un point de vue humanitaire, en particulier dans le contexte d'une pandémie. Comme le Secrétaire général l'a maintes fois souligné, le vide laissé par la fermeture du poste frontière de Yaaroubiyé, dans le nord-est du pays, cette année, est encore loin d'être comblé, et la population a toujours cruellement besoin d'aide médicale. Après de nombreuses séries de discussions – et de votes – et étant donné les positions divergentes des membres du Conseil, le Conseil de sécurité n'avait d'autre choix que de prendre une nouvelle décision qui ne reflète pas les besoins humanitaires sur le terrain, afin de trouver un compromis. Quelque 1,3 million de personnes, dont 800 000 personnes déplacées, dont 500 000 enfants, vivent dans la région d'Alep et ont reçu l'aide humanitaire nécessaire via le poste frontière de Bab el-Salam.

Aujourd'hui est un autre jour triste. C'est un jour triste non seulement pour le Conseil de sécurité, mais aussi – et surtout – pour le peuple syrien vivant dans ces régions. Les points de passage de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam sont essentiels pour acheminer, de la manière la plus efficace possible, l'aide humanitaire que ces personnes méritent. Pourtant, dans l'intérêt des près de 3 millions de civils qui dépendent du poste frontière de Bab el-Hawa, le Conseil a dû prendre la décision de faire un compromis. La décision que nous avons prise aujourd'hui permet au point de passage de Bab el-Hawa de rester ouvert pendant 12 mois, ce qui permettra une meilleure planification et une plus grande prévisibilité pour les nombreuses organisations non gouvernementales, qui, dans des circonstances difficiles, garantissent la survie des personnes qui souffrent à Edleb et dans ses environs. C'est la seule bonne nouvelle du jour. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne et la Belgique ont déposé le projet de résolution S/2020/684. Nous tenons à remercier l'écrasante majorité des membres du Conseil pour leur soutien actif tout au long du processus.

Enfin, dans ce contexte, nous exhortons une fois de plus les autorités syriennes à coopérer sans réserve avec l'ONU et ses partenaires d'exécution pour l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, en parfaite adéquation avec les besoins sur le terrain, dans l'intérêt du peuple syrien.

Annexe 18**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

La position de la Chine a toujours été que la communauté internationale doit accroître son aide humanitaire au peuple syrien sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. La Chine engage les parties concernées à intensifier la communication et la coopération avec le Gouvernement syrien afin de lui permettre de jouer son rôle constructif et de contribuer à lever les obstacles à l'acheminement des secours humanitaires à travers les lignes de front, pour répondre aux besoins du peuple syrien.

La Chine a toujours des réserves concernant le mécanisme transfrontières. Considérant la situation actuelle en Syrie, la Chine ne s'oppose pas au maintien du mécanisme transfrontières à ce stade. Dans le même temps, la Chine estime que le mécanisme transfrontières devrait être ajusté en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Nous avons constaté que la dernière résolution déposée par l'Allemagne et la Belgique (résolution 2533 (2020)) réaffirme l'attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie et prévoit un nouvel ajustement du mécanisme transfrontières. Il s'agit là d'un nouveau pas dans la bonne direction.

Il faut souligner que des années de sanctions illégales ont exacerbé les crises économique et humanitaire en Syrie, dévastant les moyens de subsistance et causant des souffrances indicibles aux civils innocents. Les sanctions ont également sérieusement réduit la capacité de la Syrie à répondre à la maladie à coronavirus (COVID-19). Les appels répétés du Secrétaire général António Guterres et de l'Envoyé spécial Pedersen en faveur de la levée des mesures coercitives unilatérales ont reçu un soutien massif de la part des États Membres. Nous remercions la majorité des membres du Conseil de sécurité qui soutiennent la position de la Chine.

Étant donné la pandémie de COVID-19, la levée des mesures coercitives unilatérales devient plus importante et urgente pour améliorer la situation humanitaire en Syrie. La Chine invite le Conseil de sécurité à se pencher sur cette question critique, et demande que le Secrétariat procède à une évaluation complète de l'impact des mesures coercitives unilatérales sur la situation humanitaire en Syrie. Nous demandons instamment aux États-Unis de lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales qu'ils ont imposées à la Syrie, de cesser de nuire davantage à la vie et aux moyens de subsistance des Syriens, de cesser de politiser la question humanitaire et de monter un spectacle politique hypocrite et de faire montre d'une attitude responsable et d'un esprit d'humanitarisme par des actions concrètes.

Je souhaite profiter de cette occasion pour rappeler que la question syrienne doit être abordée de manière globale, en prenant en compte dans leur ensemble les aspects politiques, antiterroristes, sécuritaires, humanitaires et autres. La Chine exhorte les parties concernées à renforcer le dialogue et la concertation et à promouvoir activement un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens. La Chine continuera à jouer un rôle responsable et constructif dans les efforts visant à parvenir rapidement à un règlement pacifique, juste et approprié de la question syrienne.

Annexe 19**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

La République dominicaine a décidé de s'abstenir dans l'examen de la résolution 2533 (2020), déposée par les corédacteurs sur le dossier humanitaire, concernant la situation en République arabe syrienne.

Pour commencer, je tiens à réitérer dans les termes les plus fermes le soutien total de la République dominicaine à l'Allemagne et à la Belgique. À Marc Pecsteen de Buytswerve et Christoph Heusgen et à leurs équipes, je dis que cette décision n'a rien à voir avec le rôle qu'ils ont joué avec ténacité et patience en tant que corédacteurs. Cette décision repose uniquement sur les points suivants.

Nous sommes déçus que le Conseil de sécurité ait une fois de plus été incapable de s'occuper collectivement et de manière constructive de l'une des plus grandes tragédies humanitaires de notre époque. Les besoins humanitaires de la population en Syrie sont pressants. Dix ans de conflit ont eu des effets dévastateurs sur la population civile, notamment les femmes, les enfants et, en particulier, les personnes déplacées.

Depuis sa création, le mécanisme transfrontières a été une bouée de sauvetage pour eux. Aujourd'hui, dans le contexte d'une pandémie, associée à la possibilité imminente d'une nouvelle offensive et à une situation économique dévastatrice, les Syriens pourraient connaître un nouveau chapitre de leur cauchemar, peut-être le pire.

Pourtant, le Conseil a tourné le dos à cette réalité. Bien que nous ayons renouvelé le mécanisme, nous n'avons pas été à la hauteur de l'immense défi qui se présentait à nous. Notre incapacité à rouvrir le point de passage de Yaaroubiyé et notre décision de fermer le point de passage de Bab el-Salam auront des conséquences terribles sur la vie de centaines de milliers d'enfants.

Qui sommes-nous pour déterminer leur avenir ? Ne sommes-nous pas censés de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire et de la protection auxquelles ils ont droit ? Vers qui se tourneront-ils maintenant que tant de services qu'ils recevaient grâce au mécanisme transfrontières ont été fermés ?

La politisation flagrante de la décision que nous venons de prendre n'est pas de celles dont nous devons être fiers. Nous espérons toujours que le Conseil pourra surmonter les nombreuses divergences, divisions et craintes qui l'empêchent de prendre des décisions humanitaires fondées sur des principes et axées sur l'être humain.

Annexe 20**Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous pouvons franchir cette ligne d'arrivée ensemble aujourd'hui, en sachant que l'aide humanitaire franchira les frontières de la Syrie demain. Des millions de personnes continueront de recevoir l'aide dont elles ont si désespérément besoin.

Les efforts inlassables de l'Allemagne et de la Belgique – leurs Représentants permanents et leurs équipes – ont permis de garantir une nouvelle année de vie aux habitants d'Edleb. Nous les remercions pour leur dévouement, et nous rendons hommage à tous les agents humanitaires sur le terrain.

Ce compromis final n'a pas été facile à atteindre. Moscou a une fois de plus utilisé des tactiques dilatoires, essayant de créer des frictions entre les membres du Conseil, qui avaient déjà voté deux fois pour des propositions des corédacteurs, pour ensuite voir ces projets de texte faire l'objet d'un double veto de la part de la Russie et de la Chine. Cela découle directement du fait que Moscou poursuit ses objectifs politiques et militaires en Syrie au lieu de faire front pour protéger les principes humanitaires.

Nous avons condamné cette façon irresponsable de jouer avec des vies humaines en janvier (voir S/PV.8700), et nous le faisons à nouveau aujourd'hui. Passer de quatre points de passage il y a six mois à un seul aujourd'hui aura des conséquences désastreuses pour des millions de civils en Syrie. Comme beaucoup d'autres membres présents, nous avons voté aujourd'hui pour la résolution 2533 (2020) des corédacteurs pour une seule raison : pour que ces personnes puissent rester en vie et résister à cette injustice.

Annexe 21

Déclaration de Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Indonésie se réjouit que le Conseil ait finalement adopté la résolution 2533 (2020), concernant le mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide en Syrie.

Nous savons que cette résolution n'est pas satisfaisante pour tout le monde. Cependant, ma délégation estime que le texte soumis par les corédacteurs est le résultat d'un compromis entre les membres du Conseil, et qu'il sert de formule d'urgence pour que le Conseil puisse continuer à venir en aide au peuple syrien. Dans ce contexte, ma délégation tient à remercier les corédacteurs – l'Allemagne et la Belgique – pour leurs efforts inlassables et leur détermination à contribuer au succès de l'ensemble du processus.

Il est évident que la seule autorisation de ce mécanisme ne réglera pas totalement la question de la situation humanitaire en Syrie. Nous encourageons toutes les parties clés à rester attachées à l'obligation de protéger les civils qui leur incombe en vertu du droit international et du droit international humanitaire, et notamment à veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne sans délai aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie.

Ma délégation tient à souligner une fois de plus l'importance d'accroître les livraisons à travers les lignes de front, en étroite coopération avec le Gouvernement syrien, l'ONU et les principaux partenaires humanitaires. Une combinaison de livraisons transfrontières et de livraisons à travers les lignes de front est en effet nécessaire pour maintenir les niveaux d'aide humanitaire.

La responsabilité du Conseil ne s'arrête pas à cette résolution. Il nous reste de nombreuses tâches à accomplir pour atténuer les effets du conflit sur la population syrienne.

Annexe 22

Déclaration de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La délégation russe s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2533 (2020), concernant la prorogation du mécanisme transfrontières pour l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie.

Notre vote reflète la position de principe de la Russie au sujet du mécanisme transfrontières. Celui-ci a été mis en place en 2014, lorsque l'aide à certaines parties de la Syrie ne pouvait pas être acheminée depuis l'intérieur du pays. Depuis lors, la situation a changé. Le Gouvernement syrien a rétabli son contrôle sur la majeure partie du territoire du pays. Cela signifie que l'aide humanitaire peut, et doit, être fournie conformément aux principes de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et du droit international humanitaire. Dans le même temps, nous avons été guidés par notre volonté d'aider la population syrienne, qui se trouve dans une situation humanitaire difficile en raison du conflit prolongé dans ce pays.

Grâce à notre position ferme, une nouvelle étape importante a été franchie vers la suppression progressive du mécanisme transfrontières. Le point de passage de Bab el-Salam, qui n'assurait que 14 % de toutes les livraisons transfrontières en provenance de l'extérieur, en est désormais exclu. Parallèlement, le Conseil de sécurité a prorogé de 12 mois le mécanisme transfrontières par le point de passage de Bab el-Haoua. La fourniture de l'aide humanitaire à cette région de la Syrie va donc se poursuivre de manière régulière et ininterrompue.

Nous avons souligné à plusieurs reprises que le mécanisme transfrontières en Syrie ne répond pas aux exigences minimales du droit international humanitaire. L'ONU n'a toujours aucune présence dans la zone de désescalade d'Edleb, qui est contrôlée par des terroristes et des combattants internationaux. Il est donc impossible de surveiller et de contrôler la manière dont l'aide humanitaire est fournie et qui en sont les bénéficiaires finaux. Il est notoire que des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité contrôlent certaines parties de la zone de désescalade et se servent de l'aide humanitaire des Nations Unies pour faire pression sur la population civile et profiter ouvertement de ces livraisons. Nous en avons des preuves directes et indirectes de plus en plus nombreuses.

En outre, des tierces parties ont utilisé le mécanisme transfrontières pour consolider les lignes de séparation, mettant ainsi en péril l'intégrité de la Syrie par la fragmentation de ses régions. C'est contraire au principe de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, qui a été réaffirmé à plusieurs reprises dans les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celle qui vient d'être adoptée. Nous nous souvenons de la véhémence avec laquelle plusieurs de nos collègues ont tenté en janvier dernier de s'opposer à la fermeture du poste frontière de Yaaroubiyé, par lequel était acheminée l'aide humanitaire dans le nord-est de la Syrie dans le cadre du mécanisme transfrontières (voir S/PV.8700). Ils n'ont eu de cesse de faire croire à la communauté internationale qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'aider la population civile dans cette région.

Or, il s'est avéré que ce n'était qu'un jeu politique. Dès la fermeture du poste frontière de Yaaroubiyé, le Gouvernement syrien s'est déclaré prêt à coordonner rapidement l'acheminement de l'aide humanitaire des Nations Unies depuis Damas. Après moult retards de la part des organismes humanitaires, l'Organisation mondiale de la Santé a pu acheminer par la route, le 4 juillet, un nouveau convoi d'aide humanitaire dans la province d'Hassaké. Au total, depuis le début de l'année 2020, date de la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, les quantités d'aide

humanitaire acheminées dans le nord-est de la Syrie ont été supérieures aux années précédentes, y compris lorsque le point de passage que je viens de mentionner était utilisé. C'est un fait qui parle de lui-même. Et j'ajoute que les livraisons humanitaires approuvées par le Gouvernement syrien sont destinées à la fois aux zones et aux installations médicales sous son contrôle et à celles gérées par les autorités kurdes. Cela prouve que le Gouvernement syrien respecte le principe de non-discrimination de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Gouvernement syrien a affirmé qu'il était prêt à fournir des articles humanitaires de part et d'autre de la ligne de démarcation dans la zone de désescalade d'Edleb. Mais ces efforts sont entravés. Nous demandons instamment à l'ONU d'accroître et d'organiser les livraisons depuis l'intérieur du territoire dans toutes les régions de la Syrie, y compris à Edleb.

Pour en revenir au texte de la résolution adoptée, nous ne pouvons manquer de signaler à quel point nos collègues occidentaux se sont opposés à ce que les effets négatifs des sanctions unilatérales qu'ils ont imposées à la Syrie soient mentionnés dans la résolution. Ces mesures coercitives, en plus de compromettre gravement la situation socioéconomique de la Syrie, entravent les activités de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires prêtes à aider la population dans les territoires contrôlés par les autorités officielles syriennes. Les exemptions dites « humanitaires » aux régimes de sanctions ne fonctionnent pas, ainsi que les travailleurs humanitaires le confirment eux-mêmes. Les sanctions ont un effet paralysant, car les ONG et les pays tiers ont peur d'être sanctionnés s'ils se joignent aux efforts des autorités de Damas.

Nous avons proposé que la résolution demande au Secrétaire général de préparer un rapport évaluant les effets des sanctions occidentales sur l'économie syrienne et la mesure dans laquelle elles portent préjudice aux Syriens ordinaires et à la fourniture de l'aide humanitaire. Nos collègues occidentaux étaient prêts à sacrifier tout le mécanisme transfrontières pour empêcher que cet amendement ne soit adopté. Malgré leur hypocrisie, ils ne peuvent pas cacher la vérité sous le tapis. Le blocage de notre amendement a une fois de plus mis au grand jour leur politique de deux poids deux mesures.

Nous tenons également à signaler que les corédacteurs de la résolution ont ignoré dès le départ nos préoccupations fondées sur les principes. Cela nous a obligés à bloquer à deux reprises le projet de résolution germano-belge et à présenter nos propres textes. Si tel n'avait pas été le cas, nous aurions pu éviter d'adopter la résolution à la dernière minute après l'expiration technique du mécanisme transfrontières. Nous voulons rappeler aux auteurs de cette résolution, ainsi qu'aux rédacteurs sur d'autres dossiers dont est saisi le Conseil de sécurité, que la rédaction des projets de résolution n'est pas un privilège mais bien une responsabilité singulière vis-à-vis des autres membres du Conseil de sécurité, ainsi que de l'ensemble de la communauté internationale.

Néanmoins, le résultat a été atteint. La Fédération de Russie entend suivre la mise en œuvre des dispositions de la résolution de manière systématique et transparente. Nous espérons que nos collègues occidentaux cesseront d'ignorer l'évolution de la situation en Syrie et encourageront les travailleurs humanitaires internationaux à coopérer avec les autorités officielles à Damas. Bien qu'une partie de la population civile syrienne ait toujours besoin de l'aide humanitaire acheminée par le biais du mécanisme transfrontières, il est grand temps de passer à une assistance fournie conformément au droit international humanitaire.

Annexe 23**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Saint-Vincent-et-les Grenadines demeure extrêmement préoccupée par la situation humanitaire en Syrie. Le sort de millions de Syriens dépend du maintien du mécanisme transfrontières. Nous avons donc voté pour la résolution 2533 (2020) au nom de la dignité humaine.

Notre position continue de consister à appuyer les dispositions favorisant un accès optimal, par toutes les modalités possibles, pour garantir la fourniture rapide, ininterrompue et directe de l'aide. Étant donné les circonstances, il n'existe pas, en effet, de solution parfaite et c'est la responsabilité de veiller à ce que ceux qui dépendent de l'aide humanitaire pour survivre puissent y avoir accès qui nous guide.

Il est plus que jamais nécessaire d'intensifier la réponse humanitaire par les livraisons à travers les lignes de front pour aider à combler les insuffisances qui existent actuellement. Nous encourageons donc la poursuite de la coopération à cet égard. Nous prenons acte des efforts des corédacteurs – l'Allemagne et la Belgique – pour faciliter les discussions sur ce sujet. Dans le cas de questions complexes comme celle-ci, sur lesquelles il y a de nombreuses préoccupations concurrentes et des points de vue divergents, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une approche inclusive et privilégiant la consultation.

La situation humanitaire en Syrie continuera à se détériorer tant qu'il n'y aura pas de solution politique au conflit. Nous devons donc continuer à travailler ensemble pour atteindre les objectifs de la résolution 2254 (2015).

Annexe 24**Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume-Uni remercie les délégations allemande et belge de la détermination et des talents diplomatiques dont elles ont fait preuve en ce qui concerne la résolution 2533 (2020). Elles ont travaillé sans relâche pour que l'ONU et ses partenaires humanitaires obtiennent ce dont ils nous ont dit avoir besoin pour répondre aux besoins de millions de personnes en Syrie.

Malheureusement, les corédacteurs ont été bloqués dans cette tâche par la Russie et la Chine. À deux reprises cette semaine, ces deux pays ont opposé leur veto à des projets de résolution qui bénéficiaient d'un soutien massif au sein du Conseil de sécurité. Par deux fois, ils ont voté pour bloquer le flux d'aide destinée à certaines des personnes les plus vulnérables au monde aujourd'hui. Par deux fois, ils ont fait passer leurs calculs politiques avant le fait de sauver des vies humaines.

Nous sommes déçus que le Conseil n'ait pas eu d'autre choix que d'approuver une résolution qui ne répond pas aux besoins humanitaires du peuple syrien. Elle réduit l'accès humanitaire et met des vies en danger. Nous réitérons nos remerciements aux corédacteurs. La Russie et la Chine portent l'entière responsabilité de cette situation.

Depuis 2012, le Royaume-Uni a consacré plus de 3,3 milliards de livres sterling pour répondre à la crise syrienne, ce qui comprend l'aide pour sauver des vies grâce à des abris, une aide médicale, de l'eau et de la nourriture pour les victimes de la violence en Syrie et dans la région environnante. L'aide humanitaire n'est pas un outil politique qu'on peut négocier et elle doit être basée uniquement sur les besoins humanitaires. L'aide considérable fournie par le Royaume-Uni en réponse à l'appel des Nations Unies pour la Syrie n'est pas politisée. Elle est distribuée par l'ONU et ses partenaires humanitaires en fonction des besoins et sur l'ensemble du territoire syrien, que ce soit dans les zones contrôlées par le régime ou non.

Nous pensons que l'accès à travers les frontières et les lignes de front est absolument indispensable pour acheminer l'aide dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, en particulier compte tenu de la nécessité de se préparer et de faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19). La perte du poste frontière de Yaaroubiyé, il y a six mois, a paralysé le système de santé dans certaines parties du nord-est de la Syrie. L'ONU a clairement indiqué que les livraisons à travers les lignes de front depuis la Syrie ne suffisaient pas à combler le vide causé par la décision de la Russie et de la Chine de stopper l'assistance transfrontières au début de l'année.

Aujourd'hui, la perte du poste frontière de Bab el-Salam prive 1,3 million de personnes dans le nord-ouest de la Syrie de l'aide humanitaire transfrontières sur laquelle elles comptent. Ces derniers jours, nous avons appris que de nouveaux cas de COVID-19 étaient confirmés dans cette région, et par conséquent cette fermeture va entraver la capacité des organismes d'aide de réagir efficacement à l'apparition du virus dans cette partie du pays.

La situation humanitaire en Syrie reste catastrophique. Cette nouvelle réduction du nombre de points de passage fait que les autorités syriennes ont encore plus la responsabilité de veiller à ce que l'aide essentielle parvienne à toutes les populations vulnérables. Nous les exhortons à améliorer l'accès à travers les lignes de front, conformément aux demandes des organismes des Nations Unies. Nous leur demandons également de cesser leurs manœuvres consistant à utiliser l'aide humanitaire pour récompenser ou punir les communautés qu'elles considèrent comme loyales ou déloyales ; une politique que confirment les données figurant

dans les rapports bimestriels préparés par le Secrétaire général en réponse à notre demande d'informations plus détaillées sur les endroits où l'ONU et ses partenaires humanitaires se voient refuser un accès durable. En outre, nous appelons au strict respect des principes et des paramètres relatifs à l'assistance des Nations Unies en Syrie. Nous attendons avec intérêt les informations mises à jour que le Secrétaire général communiquera au Conseil et nous le remercions pour son leadership sur cette question.

Il est très regrettable que la Russie et la Chine aient choisi cette semaine d'utiliser l'aide humanitaire à des fins politiques, à un moment où le monde et la région luttent contre le coronavirus. Leurs actions entraîneront des pertes de vies humaines et une aggravation de la souffrance.

Annexe 25**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pendant des semaines, le Conseil de sécurité a bataillé pour contrer les efforts de deux de ses membres visant à mettre fin à l'aide humanitaire transfrontières fournie au peuple syrien. Aux négociations de bonne foi, ils ont répondu par l'intransigeance et le mépris, et à plusieurs reprises des projets de résolution se sont heurtés à un veto inexplicable.

Mais aujourd'hui, le Conseil a montré que la détermination et l'unité sont une combinaison très puissante. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a œuvré pour les populations que la Charte des Nations Unies a précisément pour but de protéger. Les États-Unis remercient l'Allemagne et la Belgique, les corédacteurs, pour la manière responsable dont elles ont géré cette négociation et remercient une fois de plus tous les membres du Conseil qui ont pris le parti du bien. Aujourd'hui, nous avons sauvé des vies.

Mais ne nous y trompons pas : la résolution 2533 (2020) n'est pas ce pour quoi les États-Unis et une majorité des membres du Conseil se sont battus au cours des six dernières semaines, ou plutôt, je devrais dire depuis les six derniers mois. Cette résolution n'est pas non plus ce que l'ONU, le Secrétaire général António Guterres et des dizaines d'organisations non gouvernementales opérant en Syrie ont à maintes reprises exhorté le Conseil de faire.

Mais les États-Unis et la majorité du Conseil sont restés déterminés, tout au long des neuf votes qui ont eu lieu cette semaine, à faire en sorte que les convois d'aide des Nations Unies, remplis de nourriture, de vaccins et d'autres articles humanitaires, continuent de pénétrer en Syrie depuis la Turquie pendant une année supplémentaire. Nous avons rassuré et redonné de l'espoir à des millions de civils syriens qui dépendent du mécanisme d'aide des Nations Unies depuis le début des opérations transfrontières en 2014.

Que cela soit clair, le résultat d'aujourd'hui nous écoeure et nous indigné puisque nous avons désormais perdu les postes frontières de Bab el-Salam et de Yaaroubiyé. Derrière ces portes qui se referment, il y a des millions de femmes, d'enfants et d'hommes qui croyaient que le monde avait entendu leurs appels. Leur santé et leur bien-être sont maintenant en grand danger.

Pourtant, il ne fait aucun doute que l'autorisation par le Conseil d'un accès humanitaire transfrontières par le poste de Bab al-Haoua pour 12 mois supplémentaires est une victoire étant donné la volonté de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine d'utiliser leur veto pour contraindre à une réduction dramatique de l'aide humanitaire. Cette victoire solennelle ne doit pas signifier la fin de notre lutte pour répondre aux besoins humains croissants en Syrie ; le combat est loin d'être terminé.

Nous sommes parfaitement conscients que le régime d'Al-Assad n'a toujours pas démontré qu'il était à prêt à arrêter sa guerre contre le peuple syrien. Tant que le régime Al-Assad et ses soutiens ne prendront pas les mesures requises et irréversibles pour mettre en œuvre la solution politique nécessaire pour mettre fin à ce conflit, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), les États-Unis et leurs alliés se tiendront aux côtés du peuple syrien pour veiller à ce que l'aide humanitaire qu'il est en droit d'attendre parvienne à tous ceux qui en ont besoin.

Nous ne renoncerons jamais, nous continuerons toujours d'espérer dans l'avenir du peuple syrien et d'être présents à ses côtés.

Annexe 26**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation voudrait rendre hommage aux efforts infatigables des corédacteurs, ainsi que des autres membres du Conseil de sécurité, pour parvenir à l'accord d'aujourd'hui.

La prorogation du mécanisme d'aide humanitaire transfrontières en Syrie est fondamentale pour la réponse humanitaire en cours, qui permet de sauver des vies dans ce pays. Le Viet Nam a toujours plaidé en faveur de la poursuite de l'aide humanitaire et a, par conséquent, voté pour les projets de résolution visant à renouveler le mandat du mécanisme, y compris celui qui a abouti à la résolution 2533 (2020) d'aujourd'hui.

La détérioration de la situation humanitaire, conjuguée aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus et aux graves difficultés économiques, met en péril la vie de millions de personnes et rend notre tâche pour répondre à leurs besoins de plus en plus cruciale. Nous appelons donc la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à continuer d'améliorer l'aide humanitaire à la Syrie en fonction des besoins de la population sur place. Il est également important de maintenir et d'encourager l'unité sur cette question humanitaire.

Nous demandons instamment au Gouvernement syrien, à qui il incombe au premier chef de régler les problèmes humanitaires dans le pays, d'améliorer sa coopération avec toutes les parties concernées, y compris l'ONU, afin de stimuler la réponse humanitaire en Syrie, notamment grâce aux opérations à travers les lignes de front. Il est également fondamental de garantir un accès sûr, sans entrave et durable pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations les plus vulnérables dans toutes les régions de la Syrie.

L'aide humanitaire est peut-être la condition nécessaire pour mettre fin aux souffrances du peuple syrien, mais elle ne suffit pas. Ma délégation tient à réaffirmer l'importance vitale d'apporter durablement une réponse aux problèmes humanitaires en Syrie en travaillant à une solution politique globale qui soit conforme à la résolution 2254 (2015), ainsi qu'aux principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies, y compris le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et du principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.
